Jeudi, 7 juin 2007

— Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant la directive 96/22/CE du Conseil concernant l'interdiction d'utilisation de certaines substances à effet hormonal ou thyréostatique et des substances ß-agonistes dans les spéculations animales (COM(2007)0292 — C6-0154/2007 — 2007/0102(COD))

renvoyé fond: ENVI
avis: AGRI

3. Préparation du Conseil européen (21-22 juin) et état de la révision des traités (débat)

Déclarations du Conseil et de la Commission: Préparation du Conseil européen (21-22 juin) et état de la révision des traités

Frank-Walter Steinmeier (Président en exercice du Conseil) et Margot Wallström (Vice-présidente de la Commission) font les déclarations.

Interviennent Joseph Daul, au nom du groupe PPE-DE, Martin Schulz, au nom du groupe PSE, Graham Watson, au nom du groupe ALDE, Brian Crowley, au nom du groupe UEN, Monica Frassoni, au nom du groupe Verts/ALE, Helmuth Markov, au nom du groupe GUE/NGL, Jens-Peter Bonde, au nom du groupe IND/DEM, et Ashley Mote, au nom du groupe ITS.

PRÉSIDENCE: Hans-Gert PÖTTERING

Président

Interviennent Jana Bobošíková, non-inscrite, Hartmut Nassauer, Hannes Swoboda, Andrew Duff, Konrad Szymański, Rebecca Harms, Ilda Figueiredo, Nigel Farage, Roger Helmer (M. le Président s'insurge contre les propos de celui-ci, offensants dit-il, à l'égard d'Angela Merkel), Timothy Kirkhope, Robert Goebbels, Anneli Jäätteenmäki, Mirosław Mariusz Piotrowski, Sylwester Chruszcz, Bogdan Klich, Jan Marinus Wiersma, Sophia in 't Veld, Seán Ó Neachtain, Margie Sudre, Jo Leinen, Alexander Lambsdorff, Íñigo Méndez de Vigo, Enrique Barón Crespo, Jerzy Buzek, Bernard Poignant, Othmar Karas et Andrzej Jan Szejna.

PRÉSIDENCE: Alejo VIDAL-QUADRAS

Vice-président

Interviennent Antonio Tajani, Martin Schulz, qui revient sur l'intervention de Roger Helmer contenant des propos à l'encontre d'Angela Merkel qu'il juge insultants, et qui demande que le Président prenne, en vertu de l'article 146, paragraphe 1, et de l'article 9, paragraphe 2, du règlement, des sanctions appropriées, Bruno Gollnisch sur cette intervention (M. le Président, se référant à l'article 9, paragraphe 2, du règlement, précise qu'il appartient au Président de juger du caractère offensant de certains propos et d'interpréter le règlement en conséquence, mais qu'en tout état de cause, le comportement des députés doit être inspiré par le respect mutuel), Frank-Walter Steinmeier et Margot Wallström.

Le débat est clos.

4. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.